



UNE-E ANIMATEUR-TRICE-S ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

13 novembre 2018

MISSIONS

Au sein de la Maison de quartier de Rougemont et placé-e-e sous l'autorité du coordinateur Enfance/Jeunesse et Animation de quartier vos missions sont :

- Encadrer et animer les ateliers d'accompagnement scolaire niveau primaire, collège et lycée
- Encadrer et animer des activités à destination des enfants et/ou des adolescents sur les temps extra scolaires
- Mobiliser, impliquer et accompagner les jeunes dans une démarche de projet ou dans des actions d'intérêt collectif
- Contribuer au développement des projets transversaux et des animations globales
- Respecter le cadre réglementaire défini par la DDCS
- Veiller au respect du règlement intérieur
- Garantir la sécurité physique et morale des enfants accueillis, la mise en œuvre du projet éducatif, et le bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative et matérielle
- Élaborer, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci

PROFIL

- Bac +2
- première expérience sur un poste équivalent, au sein d'une structure associative ou municipale
- compétences ou formation (même en cours) en développement social urbain seraient un atout
- expérience pratique dans la gestion de projets participatifs serait un plus.
- excellentes qualités relationnelles
- capacité d'adaptation à différents lieux et à tous les publics
- sens de l'organisation
- autonomie et disponibilité
- goût du travail en équipe
- discrétion à l'égard des usagers et des situations

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- emploi à temps partiel (80%) et (25%)

CONTACT

Merci d'adresser votre candidatures (lettre de motivation et CV) à l'attention de :
Monsieur Le Maire/Conseiller régional
Mairie
28 avenue du Général Leclerc
93270 Sevrans

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Services](#) > [Offres d'emploi](#) >

- **Adresse de cet article** :

<https://www.professionbanlieue.org/Animateur-trice-s-accompagnement-a-la-scolarite>